



L'AGENDA de la période 2

Les temps forts décryptés par SUD éducation



Protection sociale complémentaire (PSC)

Les personnels du ministère de l'Éducation nationale bénéficieront d'une protection sociale complémentaire obligatoire à compter du 1er mai 2026. C'est l'équivalent des complémentaires santé financées à 50% par l'employeur dans le secteur privé depuis 2016. La protection sociale complémentaire (PSC) sera obligatoire pour les agent·es en activité, facultative pour leurs ayant-droits et pour les agent·es à la retraite. La première phase d'affiliation débute cette période.

AESH : Prime REP / REP+

Les AESH et AED en REP / REP+ peuvent demander les indemnités REP/REP+ avant 2023 ! Des AESH soutenu·es juridiquement par SUD éducation ont gagné au Conseil d'État face au ministère et ont obtenu le versement rétroactif des primes REP et REP+. Si vous êtes dans ce cas, vous y avez droit ! Contactez SUD éducation dans votre département pour lancer la procédure au plus vite : les demandes formulées avant la fin de l'année 2025 permettront de récupérer les indemnités pour 2021 et 2022, alors que celles formulées en 2026 ne permettront le versement que pour 2022.

Mouvement interdépartemental

Jusqu'au 26 novembre, si vous souhaitez changer de département, il faut faire des vœux par l'intermédiaire de l'application SIAM sur I-Prof. Pour ce mouvement, le barème est défini au niveau national et prend en compte l'ancienneté d'exercice en éducation prioritaire, l'ancienneté de service (l'échelon), l'ancienneté de fonction dans le département, le rapprochement de conjoint·es (ainsi que les enfants à charge et les années de séparation) et la priorité liée au handicap. SUD éducation vous accompagne dans vos démarches et dispose d'un calculateur de barème : contactez-nous !

Toutes les
infos et
liens ici :



**2 décembre :
EN GRÈVE ET
DANS LA RUE
CONTRE LE
BUDGET
LECORNU !**

25 novembre : journée contre les violences sexistes et sexuelles

Chaque année, le 25 novembre a lieu la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans de nombreuses villes des rassemblements et manifestations auront lieu le samedi 25 novembre, n'hésitez pas à les rejoindre massivement ! Dans le contexte post metoo, après le procès contre les violeurs de Gisèle Pélicot et face aux attaques récurrentes contre l'Evars, SUD éducation réaffirme son engagement contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), pour une meilleure prise en charge des personnes victimes de VSS au sein de l'EN et pour une éducation ni genrée ni sexiste. Ne protégeons pas nos filles, éduquons nos garçons !

Forfait Mobilité Durable

La fin de l'année arrive à grand pas, n'oubliez pas que vous pouvez bénéficier du forfait mobilité : jusqu'à 300 euros remboursés pour 100 jours de covoiturage et/ou de vélo ou un remboursement partiel de l'abonnement pour l'utilisation des transports en commun ou la souscription à un service d'auto-partage. Rendez-vous sur Colibris pour télécharger le formulaire (à remplir avant le 31 décembre, pour l'ensemble de l'année 2025) ou contactez votre circonscription.

**Rejoignez la dynamique
SUD éducation !**

Un syndicat efficace et combatif

Un syndicat pour le progrès social

Un syndicat de tous les combats de société : écologiste, féministe, antiraciste, antivalidiste, contre les LGBTphobies, l'extrême-droite et les réactionnaires de tout poil !

Un syndicat qui défend les droits des personnels.

Pour adhérer :
www.sudeducation.org

